

La Crise Turque

La cérémonie d'investiture de Mehmed V aura lieu lundi.

Constantinople, 5 mai. — Comme tout de joyeux avènement, le sultan a abaissé à 20.000 livres turques sa liste civile, qui avait déjà été abaissée à 25.000 livres turques par la commission des finances de la Chambre. Conformément à un communiqué du grand-maître des cérémonies, la cérémonie de l'investiture, dans laquelle le glaive d'Osmann sera ceint au nouveau sultan, est définitivement fixée à lundi. Le corps diplomatique assistera dans le voisinage de la porte d'Andrinople.

Nicolas II a reçu, en réponse à sa dépêche de félicitations, un télégramme de remerciements du sultan Mehmed V. Le télégramme, conçu en termes cordiaux, exprime les vœux sincères de Nicolas II pour la prospérité et le bonheur du gouvernement du tur et la perpétuité du bonheur de son empire.

Le nouveau ministère probable

Le sultan a donné une audience à Ahmed Riza et à Said pacha, puis il a chargé Hilmî pacha de former le cabinet.

Le nouveau cabinet sera probablement composé comme suit :

- Grand-vizir : Hilmî pacha.
- Intérieur : Furid pacha.
- Justice : Hakki pacha, ambassadeur à Rome.
- Instruction publique : Azim bey, gouverneur de Broussa.
- Mines et forêts : Aristidi pacha, vice-président de la Chambre.
- Les autres ministres conserveront leurs portefeuilles.

Le député Djavid bey, membre influent de l'organisation Union et Progrès, a été désigné comme secrétaire adjoint des finances. Les ministres de la justice et de l'instruction publique appartiennent à l'organisation Union et Progrès.

Tewfik pacha accepte de rester à son poste jusqu'à la cérémonie de l'investiture. La Chambre a autorisé le gouvernement à emprunter un demi-million de livres à la Banque ottomane pour les dépenses urgentes. Cette somme doit être garantie par l'indemnité austro-hongroise.

Le trésor du sultan déchu

Constantinople, 5 mai. — La commission l'expertise des valeurs et objets trouvés à Yildiz-Kiosk a constaté jusqu'ici la présence de livres de compte, d'actions de diverses sociétés et de sommes d'argent déposées par Abdul-Hamid à la Banque d'Allemagne, à la Deutsche Bank et à la Banque ottomane. En outre, on a trouvé 400.000 livres en banknotes et divers titres de propriété, ainsi que des bijoux, le tout se montant à plus de trente millions de francs.

La Chambre a décidé d'inviter le pouvoir exécutif à faire des démarches suivant le droit international, afin d'empêcher le retour de la fortune d'Abdul-Hamid des banques étrangères. La Chambre considère ces dépôts comme des biens de l'Etat.

Sur l'invitation de Mahmoud Chevket, la Chambre a désigné lundi trois députés pour prendre part à l'examen, comme surveillants et sans intervention effective, à l'intérieur du trésor de l'ex-sultan.

Nouvelles exécutions

Constantinople, 5 mai. — La cour martiale a cette fois exécuté à midi deux haut magistrats qui ont assassiné le commandant Asan Lewfik.

Le « Journal officiel » publie une dépêche du vali d'Adana faisant savoir qu'il ne se produit plus de troubles dans le vilayet.

Le « Journal officiel » annonce en outre que le journal « Osmani » a été suspendu par ordre du ministère. L'acte de censure, à l'initiative de l'ancien ministre des affaires étrangères, le fameux exécutif des ordres d'Abdul-Hamid, qui fut exilé à Brussa, et qui fut condamné à mort le 24 juillet, a été arrêté et amené ici par ordre de la cour martiale. Par suite des mesures prises il y a quelques jours, on s'attend à la disparition de plusieurs journaux.

La tranquillité et l'ordre sont parfaits à Constantinople.

DANS LA REGION

A LILLE

Chez les Dédébants de Boissons

Le Comité du Syndicat et les députés du Nord échangeront leurs vues pour l'action parlementaire en faveur des dédébants.

Hier, mercredi, à quatre heures de l'après-midi, le bureau du syndicat des dédébants de boissons se réunissait salle Beudaert, autour de l'Hôtel de Ville.

FEUILLETON DU 6 MAI — N. 62

LES DEUX DIANE

par Alexandre DUMAS

En effet, Babette avait eu soin d'emplir de petit Chypre, un vin assez chaud au temps, la gourde de son infidèle, et Arnaud, justement, avait prudemment ménagé sa bouteille pour ménager sa raison un peu fragile au milieu des dangers du chemin.

— Je crois bien que je veux boire ! s'écria avec enthousiasme Martin-Guerre. Un coup de vin me ranimera toujours un peu.

— Eh bien ! prenez et buvez, mon brave homme, dit Arnaud en lui tendant sa gourde.

— Merci ! et que Dieu vous le rende, fit Martin.

Et il se mit à ingurgiter sans défiance ce vin, aussi trait que celui qui lui offrait, et dont les fumées troublèrent presque aussitôt son cerveau vide.

— Eh ! dit-il, tout hilare, il ne manque pas d'ardeur votre clair !

— Oh ! mon Dieu ! il est bien innoqué, dit Arnaud, et j'en bois à chaque repas deux bouteilles. Mais, tenez, la soirée est belle, asseyons-nous là sur l'herbe un instant, vous vous reposez et vous boirez tout à votre aise. J'ai le temps, moi, pourvu que j'arrive à Noyon avant dix heures, heure où les portes sont fermées, tout ira bien. Vous, de votre côté, bien qu'Auvray tienne toujours pour la France, vous pourriez encore rencontrer, si vous suivez la grande route de bon heure, des patrouilles embarrassantes, et, si vous quittez la grande route,

Au bureau avaient pris place MM. Nénon, président de la Fédération des dédébants du Nord et du Nord-Est; Dubus, vice-président; Duval, secrétaire général.

Les citoyens Selle, Durre, Delecroix, Delory, Chesquières, MM. Groussau, Vandammont, abbé Lemire, députés du Nord; Rose, député du Pas-de-Calais, assistaient à la réunion; les autres députés s'étaient fait excuser.

Étaient également présents : les présidents des syndicats de Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, etc., M. Tartat, président du syndicat des brasserieurs, en tout une quarantaine de personnes.

Après échange de vues, il a été décidé que le syndicat adresserait à chaque député et sénateur la liste de revendications ci-dessous, que chacun s'engagerait à défendre.

La députation du Nord et du Pas-de-Calais aurait pour mission de poursuivre :

1. La suppression de la licence;
2. La suppression du privilège des bouilleurs de cru (cette réforme compensant largement le Trésor la perte qu'entraînerait la privation);
3. La modification du deuxième paragraphe de l'article premier du décret d'administration publique signé à Revel et portant la définition légale de la bière;
4. La vente de la bière suivant le système métrique;
5. La suppression des baux léonins et la propriété de l'achalandage;
6. Le rejet de la loi sur la limitation des débits de boissons;
7. Le représentation proportionnelle.

À six heures du soir, la réunion prenait fin sans qu'il se soit produit aucun incident.

A OIGNIES

UNE VIEILLE FEMME BRULÉE VIVE

En allumant son feu avec du pétrole, une sexagénaire périt dans les flammes.

Lorsque Mme Calot, demeurant rue Dassoiville, à Oignies, se rendit chez sa voisine, Mine veuve Goffiat, vers 7 heures du matin, elle épercuta et rouvra la porte, une résistance singulière. Un effort vigoureux lui fit vaincre cette résistance; la porte s'ouvrit, et ce qu'elle vit alors la fit reculer d'effroi.

Sur le sol, gisait le cadavre horriblement carbonisé de la veuve Goffiat. Après d'elle se trouvait, débouché, un bidon de pétrole. Mme Calot appela au secours. Un voisin accourut. Avec son aide, elle transporta sur le lit le cadavre, qui était allongé en travers de la porte et qui avait empêché celle-ci de s'ouvrir lorsque Mme Calot l'avait, une première fois, poussée.

Les autorités furent alors prévenues et des constatations faites on peut reconstituer ainsi les circonstances dans lesquelles la malheureuse femme trouva la mort : ayant voulu allumer son feu, la veuve Goffiat constata que le charbon ne prenait pas — on a retrouvé en effet les copeaux brûlés dans le poêle, mais le charbon était intact. Elle résolut alors, comme elle en avait la déplorable habitude, d'activer la flamme en versant du pétrole dessus. On devina alors ce qui se passa : une langue de feu jaillit du bidon et incendia les vêtements de la malheureuse, qui fut brûlée vive.

M. le docteur Horel, appelé, constata le décès.

Mme Goffiat, née Augustine Delatre, était âgée de 63 ans. Elle habitait seule une petite maison de la rue Dassoiville.

LFS CAMBR'OI AG'S

La police mobile opère à Orchies. — Le commissaire et inspecteur manquent d'être lynchés, mais établissent la culpabilité du chef de bande Poncelet.

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les incidents étonnants d'une bande de cambrieurs qui s'attaqua avec succès aux bureaux et coffres-forts de plusieurs usines et maisons particulières de l'arrondissement de Douai.

Les cambrieurs, on se le rappelle, disparaissent rapidement après leur coup fait, avec une incroyable rapidité amenés sur les lieux et en partant dans un auto que plusieurs personnes avaient vu d'assez près.

Les renseignements permettent de soupçonner comme étant le propriétaire de l'auto et le chef de bande, un sieur Henri Poncelet, qui fut arrêté à son domicile, rue du Vert-Bois, à Lille, où l'on retrouva un chariot chargé d'auto qui devait avoir été trouvée contre une autre pour donner le change.

Le sieur Poncelet fut saisi par la suite et l'instruction continua, rendue difficile par les dénégations et les alibis, reconnus faux aussitôt vérifiés, que fournissait Poncelet.

Pour éclaircir un peu l'enquête, le parquet de Douai, décida d'une épreuve que l'expérience a rendue décisive.

Hier matin, M. Martin, commissaire de la

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

police mobile et l'inspecteur Poncelet, (ce pas confondre avec l'autre), accompagnés d'un chauffeur, prenaient place dans l'auto de Poncelet, le voleur et se faisant conduire à Orchies où fut commis un cambriolage dans lequel le véhicule joua son rôle habituel.

Arrivés dans la petite ville, ces messieurs faisaient arrêter l'auto devant le cabaret Dorchies dans la position où le délinquant déclarait l'avoir vu au moment du cambriolage quand les malfaiteurs descendirent chez lui pour se rafraîchir.

Le commissaire et son compagnon n'avaient pas encore quitté la voiture que M. Dorchies sortait de chez lui en s'écriant : « Voilà les voleurs ! »

De tous côtés arrivaient des habitants qui poussaient les mêmes cris : « Voilà l'auto des cambrieurs ! Ce sont eux ! »

L'expérience était concluante, trop concluante même, car la foule indignée de l'auto des pseudo malfaiteurs commença à les passer à tabac.

M. Martin et son compagnon eurent toutes les peines du monde à faire connaître leur qualité puis, se frottant un peu les épaules, mais satisfaits quand même du résultat de leur excursion, ils reprirrent le chemin de Douai.

Grâce à cet incident l'insurrection va, on le devine, prendre une voie nouvelle avec une particulière activité.

A RONCHIN

Un malade de 16 ans se jette dans un puits

Un malheur inattendu et irréparable vient de frapper une honorable famille qui habite sentier du Ballon, près de l'Église, du Grand Ronchin.

Depuis longtemps, atteint d'une maladie répétée incurable, Marcel Lippens, 16 ans, était en proie à des idées noires.

Hier matin, vers deux heures et demie, trompant la surveillance des siens, le jeune homme quitta l'habitation de ses parents et se précipita dans un puits commun aux habitants du quartier.

Ce fut un voisin qui, venant tirer de l'eau et apercevant un corps au fond du puits donna l'alarme et courut appeler du secours.

Quand on réussit à retirer le cadavre du jeune désespéré, il était trop tard, la mort avait fait son œuvre.

A RONCHIN

Un malade de 16 ans se jette dans un puits

Un malheur inattendu et irréparable vient de frapper une honorable famille qui habite sentier du Ballon, près de l'Église, du Grand Ronchin.

Depuis longtemps, atteint d'une maladie répétée incurable, Marcel Lippens, 16 ans, était en proie à des idées noires.

Hier matin, vers deux heures et demie, trompant la surveillance des siens, le jeune homme quitta l'habitation de ses parents et se précipita dans un puits commun aux habitants du quartier.

Ce fut un voisin qui, venant tirer de l'eau et apercevant un corps au fond du puits donna l'alarme et courut appeler du secours.

Quand on réussit à retirer le cadavre du jeune désespéré, il était trop tard, la mort avait fait son œuvre.

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

LES GRÈVES DANS LA REGION

A ROUBAIX

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers teinturiers de la maison Ernoult Bayard, rue du Grand-Chemin, qui s'étaient mis en grève le 24 avril, demandant une augmentation de 4 centimes à l'heure, reprennent le travail aujourd'hui jeudi avec une augmentation de deux centimes.

FIN DE GRÈVE

La grève de la fabrique de caisses Montel, boulevard Gambetta, est terminée. Les apprentis qui avaient cessé le travail réclamant une augmentation de salaires, l'ont repris aux anciennes conditions.

A LA TEINTURERIE MONNET

Quarante ouvriers de la teinturerie Lucien Monnet se sont mis en grève réclamant une augmentation de 3 centimes à l'heure.

A FLERS-BREUCQ

A L'ÉTABLISSEMENT FRED BAYER

Une entrevue des ouvriers et du directeur a eu lieu hier en grève. Le grève de paix. Il n'y a pas eu moyen de s'entendre.

A CROIX

A L'ÉTABLISSEMENT HOLDEN

Les chauffeurs-conducteurs de machines de l'établissement Holden se sont réunis hier soir, à 5 heures, salle Parent, à Croix, sous la présidence du citoyen Louis Piers, secrétaire du syndicat des métallurgistes de Roubaix.

Tous les chauffeurs avaient tenu à assister à cette importante réunion, au cours de laquelle le citoyen Blanchard, secrétaire de la Fédération des métallurgistes de France, a, durant une heure, entendu les auditeurs, les exhortant à persévérer dans leur tactique, les félicitant du bel acte de solidarité qu'ils avaient accompli en cessant le travail, pour soutenir leurs camarades du textile.

À l'issue de la réunion, un ordre du jour renouvelant l'assurance de l'entier appui aux camarades du textile fut voté à l'unanimité.

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

Une grande conférence publique, à laquelle sont invités tous les grévistes de l'usine Holden, aura lieu aujourd'hui jeudi, à 5 heures du soir, salle des Fêtes.

Les citoyens BLANCHARD, délégué de la Fédération des métallurgistes, et DEBIASIEUX, secrétaire de l'Union des syndicats de Roubaix et environs, y prendront la parole.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'agitation des P.T.T.

LES AGENTS SOUS-AGENTS ET OUVRIERS SE CONCERTENT — M. SUJRA CHEZ M. BARTHOU — UN APPEL DE PAURON.

Paris, 5 mai. — Cet après-midi, au siège de l'Association générale des P. T. T., un certain nombre de postiers se sont réunis. On pense qu'ils se sont occupés du mouvement de grève, mais ce n'est là qu'une hypothèse qu'aucun communiqué officiel ne confirme.

LES OUVRIERS DES LIGNES

De leur côté, les ouvriers des lignes se sont rassemblés à l'annexe de la Bourse du Travail, rue de Valenciennes, à Paris.

Ils se sont entretenu avec M. Jacquesson qui, récemment, fut suspendu de ses fonctions.

Le plus grand secret est gardé sur cette dernière réunion.

M. SUJRA CHEZ M. BARTHOU

Enfin on croit pouvoir affirmer que M. Sujra s'est rendu cet après-midi au cabinet de M. Barthou, mais on ne connaît rien sur le but et le résultat de cette entrevue.

UN APPEL DE PAURON

Le Syndicat national des ouvriers des P. T. T. adresse l'appel suivant :

Camarades,

Confiant dans les promesses du gouvernement, nous avons repris le travail, ayant conscience du préjudice causé par notre grève au pays tout entier.

Aujourd'hui, le gouvernement reme ses engagements et la parole donnée. Loin de nous accorder satisfaction en remplaçant l'homme des lignes et grossier, qui porte la lourde responsabilité d'avoir désorganisé le service postal par son autoritarisme et son incapacité, on poursuit nos camarades au mépris de toute justice; on traque nos camarades, agents, sous-agents, ouvriers des lignes, comme Jacquesson et Suchon, de notre conseil syndical; on les poursuit, en violation des droits du citoyen, pour délit d'opinion.

On frappe aujourd'hui 45 de nos camarades dans un bas esprit de vengeance, et on rend au même moment dans un but trop facile à comprendre, votre secrétaire général responsable de la loi de 1884, d'avoir adressé à toutes les sections la circulaire relative au chômage, dans laquelle il était dit que ce service de garde habituel serait assuré. Notre liberté syndicale est menacée par le statut des fonctionnaires.

Profondément attachés à nos devoirs professionnels et à une administration que nous voudrions prospère et rendant tous les services à la Nation, nous ne pouvons nous attendre, nous repoussons toute idée de grève volontaire.

Cependant, et après avoir employé tous les moyens en notre pouvoir, et après avoir fait appel à l'opinion publique, les menaces et les décrets de l'ex-sultan nous ont rendu impuissants.

Nous sommes certains que vous répondrez à notre appel en hommes conscients de vos devoirs et de vos droits, prêts à faire tout votre devoir au premier appel du comité fédéral.

Pour le Conseil d'administration et par ordre :

Le secrétaire général, H. PAURON.

LES BIENS DE L'EX-SULTAN

Constantinople, 5 mai. — L'inventaire des biens d'Abdul-Hamid continue. On a encore découvert pour plus de onze millions de francs de billets de banque et onze grands quantités de bijoux dont un rosaire qui vaut à lui seul 1.575.000 francs, ainsi que des papiers établissant qu'il a pour plus de 25.000.000 de francs en dépôt dans des banques étrangères.

Un vicaire évoqué fait un p-oès à l'archevêque de Paris

Il lui réclame son traitement et des dommages-intérêts

Paris, 5 mai. — Devant la 1re Chambre du Tribunal civil de la Seine ont commencé, aujourd'hui, les débats d'un procès dirigé contre Mgr Amette, archevêque de Paris, l'abbé Thomas, vicaire général, et M. Leduc, curé de Saint-Roch, par l'abbé Pétrol, Secrétaire de Saint-Roch, qui leur réclame solidairement 100.000 francs de dommages-intérêts, cinq mois de son traitement s'élevant à 103 fr., plus 120 francs pour son casuel du mois d'avril.

Le demandeur soutient que depuis le 1er janvier 1907 il ne touchait plus ses appointements lorsque, brusquement, en avril de la même année, l'abbé Thomas lui enjoignit de cesser son service. Or, depuis cette époque, quoique n'ayant encouru aucune peine canonique, il est demeuré sans emploi.

Il déclare que le contrat de louage qui le liait avec le cardinal Richard, décédé, a été rompu sans aucune espèce de raison. Un grave préjudice lui a donc été causé.

Me de Nouzille soutient sa demande.

Pour l'organe de Mgr Bouilly et Challamel les défenseurs répondent que depuis la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, et la main mise du séquestre sur les biens de son diocèse, Mgr Amette n'est plus tenu de payer les traitements des prêtres de son diocèse et qu'il n'y a entre le demandeur et lui aucun contrat de louage de service. C'est comme légataire universel du cardinal Richard que le chanoine Thomas est poursuivi.

Les débats occuperont plusieurs audiences.

Le crime de Châteaufort

Chalon-sur-Saône, 5 mai. — Ce matin ont commencé, devant la Cour d'assises de Saône-et-Loire, les débats relatifs au crime commis à Châteaufort par le nommé Paul Boneri, âgé de dix-neuf ans, accusé d'avoir tué son patron, le fermier Bernard, âgé de trente-quatre ans.

Boneri n'aurait jamais été poussé à commettre cet acte par la femme de la victime, dont il était l'amant. Elle voulait qu'il l'assassinât pour l'épouser ensuite.

La femme Bernard prétend que si elle a tenu ces propos compromettants, c'était pour amuser le jeune Boneri.

L'enquête a établi que la femme Bernard était une hystérique qui se donnait à tous ses valets de ferme.

Le verdict sera rendu demain soir.

Mark en Corr tionnelle

Rouen, 5 mai. — C'est demain à midi que comparait devant le tribunal correctionnel de Rouen MM. Mark, trésorier de la C. T. T. et Torton, secrétaire de la Bourse du Travail de Rouen.

Ils sont poursuivis en vertu de l'article 22 du code pénal, pour outrages à un magistrat.

M. Louis Defussy, du barreau de Paris, présentera la défense des prévenus et plaidera l'impérialisme du tribunal : il invokera la loi de 1881 et demandera le renvoi de ses clients devant la cour d'assises.

La date de la grève

Un membre du Conseil fédéral, interrogé sur la date probable de la grève a fait les déclarations suivantes :

« Si le Gouvernement espère, par des mesures de provocation, nous pousser à des actes de rébellion isolés, il se met ce que l'on appelle trivialement le doigt dans l'œil. »

« Nous serons en grève quand nous voudrons ! Est-ce à dire que le mouvement est indéfiniment ajourné ? Non pas. La grève est imminente si les mesures de haine ne sont pas rapportées. Immédiatement, veut dire, en conséquence, dans la deuxième quinzaine de mai. »

Par la foy, envoyras-tu pas...

Par la foy, envoyras-tu pas... Au vin, pour fournir le repas Du meilleur cabaret d'Euver, Le vieil ravasseur Lucier.

— Mais vous-voilà bien vous faire, s'écrie Arnaud. Si quelque fois trop ennemi passait sur environs, n'avez-vous pas dit ?

— Baste ! je m'en moque beaucoup, dit Martin, qu'est-ce qu'ils pourraient me faire ? me pendre ? on doit être bien, pendu ! Vous m'avez fait trop boire, camarade. Moi qui suis sobre ordinairement comme un agneau, je ne sais pas me battre avec l'ivresse, et puis j'étais à jeun, j'avais faim; maintenant j'ai soif.

Par la foy, envoyras-tu pas... — Chut ! dit Arnaud. Allons ! essayez de marcher. Ne voulez-vous pas aller coucher à Auvray ? — Oh ! oui, là, sur l'herbe, sous les lanternes du bon Dieu. — Ouï, reprit Arnaud, et demain matin une patrouille espagnole vous découvrira et vous enverra coucher chez le diable, et remba... — Et remba... dit Martin; non, j'aime encore mieux prendre un peu sur moi et me traîner jusqu'à Auvray. C'est par là, n'est-ce pas ? j'y vais.

Mais il eut beau prendre sur lui, il décrivil des zigzags si extravagants qu'Arnaud ne put plus résister et se jeta sur son ami. Mais, en se débattant, il se fit un peu, Arnaud alla se perdre encore, c'est-à-dire cette fois se sauver. Or, ce n'était pas là le compte du vilain sieur.

Voilà, dit-il au pauvre Martin, j'ai l'honneur de vous adresser un peu de quoi. Le vieil ravasseur Lucier ? dit Martin. — Et vous, dit-il au pauvre Martin, j'ai l'honneur de vous me donner le bras.

— Ma foi l'accepte, reprit Martin. Je n'ai

La Crise Turque